

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 297 complétant l'arrêté n° 1175 du 3 septembre 1955 fixant le taux des indemnités pour frais de représentation attribuées à certains fonctionnaires de la Côte Française des Somalis.

n° 297

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mars 1965

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1965

Date du numéro
1 avril 1965

TEXTE INTÉGRAL

L'article 1er de l'arrêté n° 1175 du 3 septembre 1955 est complété comme suit : Après : «Chef du poste administratif d'Ouéah:..... 36.000», Ajouter : « Chef du poste administratif de Holl-Holl.... 36.000 ».